

**GIP AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (2) DU 7 AVRIL 2016  
COMPTE RENDU**

Participaient à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION, le jeudi 7 avril 2016, sous la présidence de Madame Joëlle VOISIN :

**1<sup>er</sup> collègue :**

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et du droit des femmes : Le Directeur Général de la Cohésion Sociale ou son représentant : Monsieur Jean-Philippe VINQUANT, représenté par Madame Isabelle GRIMAUULT

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international : Le Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire : Monsieur Christophe BOUCHARD, représenté par Madame l'Ambassadrice Odile ROUSSEL et Madame Cécile BRUNET-LUDET

Ministère de la Justice : Le Chef de Service des Affaires Européennes et Internationales : Monsieur Valéry TURCEY était représenté par Monsieur Pascal MONTFORT du SAEI et Madame Tania JEWZUK de la DACS.

Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales représenté par Monsieur Bruno DEL SOL était excusé.

Le Ministère de l'Outre-Mer représenté par Monsieur le Préfet Alain ROUSSEAU, avait donné pouvoir à la DGCS.

Madame Adeline GOUTTENOIRE, Directrice de l'Institut des Mineurs et Présidente de l'Observatoire Départemental (Gironde) de la protection de l'enfance, personnalité qualifiée, était excusée.

**2<sup>ème</sup> collègue :**

Monsieur Damien ABAD, Président du conseil départemental de l'Ain (01), avait donné pouvoir à Madame Solange BERLIER, Vice-présidente de la Loire.

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président du conseil départemental de l'Aisne (02), était excusé.

Monsieur Gérard DERIOT, Président du conseil départemental de l'Allier (03), était excusé.

Monsieur Gilbert SAUVAN, Président du conseil départemental des Alpes-de-Haute Provence (04), était excusé

Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du conseil départemental des Hautes Alpes (05), avait donné pouvoir à Madame Gislaine JEANDEL-BLLONGUE, Vice-présidente des Vosges

Monsieur Eric CIOTTI, Président du conseil départemental des Alpes-Maritimes (06), représenté par Monsieur Auguste VEROLA, Vice-président, avait donné pouvoir à Madame Pascale LEMAIRE de Seine Maritime.

Monsieur Hervé SAULIGNAC, Président du conseil départemental de l'Ardèche (07), avait donné pouvoir à Madame Agnès MARCHAND, Vice-présidente de la Meurthe et Moselle

Monsieur Benoît HURE, Président du conseil départemental des Ardennes (08), représenté par Madame Bérengère POLETTI Vice-présidente, avait donné pouvoir à Madame Pascale LEMAIRE de Seine Maritime.

Monsieur Henri NAYROU, Président du conseil départemental de l'Ariège (09), était excusé.

Monsieur Philippe ADNOT, Président du conseil départemental de l'Aube (10), était excusé.

Monsieur André VIOLAT, Président du conseil départemental de l'Aude (11), représenté par Madame Catherine BOSSIS, Vice-présidente, était excusé.

Monsieur Jean-Claude LUCHE, Président du conseil départemental de l'Aveyron (12), était représenté par Madame Annie CAZARD, Conseillère départementale.

Madame Martine VASSAL, Présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13), était excusé.

Monsieur Jean-Léonce DUPONT, Président du conseil départemental du Calvados (14), avait donné pouvoir à Madame Nathalie KERRIEN, Conseillère départementale du Loiret.

Monsieur Vincent DESCOEUR, Président du conseil départemental du Cantal (15), avait donné pouvoir à Madame Solange BERLIER, Vice-présidente de la Loire, Monsieur François BONNEAU, Président du conseil départemental de la Charente (16), avait donné pouvoir à Madame Nathalie TONDUSSON.

Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président du conseil départemental de Charente-Maritime (17), était excusé.

Monsieur Michel AUTISSIER, Président du conseil départemental du Cher (18), avait donné pouvoir à Madame Sophie BERTRAND, Vice-présidente,

Monsieur Pascal COSTE, Président du conseil départemental de Corrèze (19), avait donné pouvoir à Madame Nathalie KERRIEN, Conseillère départementale du Loiret

Monsieur Pierre-Jean LUCIANI, Président du conseil départemental de la Corse-du-Sud (2A), était excusé.

Monsieur François ORLANDI, Président du conseil départemental de la Haute-Corse (2B), avait donné pouvoir à Monsieur Laurent CROCE.

Monsieur François SAUVADET, Président du conseil départemental de Côte-d'Or (21), était excusé

Monsieur Alain CADEC, Président du conseil départemental des Côtes-d'Armor (22), avait donné pouvoir à madame Gislaine JEANDEL BALLONGUE, Vice-présidente des Vosges,

Madame Valérie SIMONET, Présidente du conseil départemental de la Creuse (23), avait donné pouvoir à Madame Elisabeth DOINEAU, Sénatrice Vice-présidente de la Mayenne,

Monsieur Germinal PEIRO, Président du conseil général de Dordogne (24), avait donné pouvoir à Madame Joëlle VOISIN.

Madame Christine BOUQUIN, Présidente du conseil départemental du Doubs (25), était excusée.

Monsieur Patrick LABAUNE, Président du conseil départemental de la Drôme (26), était excusé.

Monsieur Sébastien LECORNU, Président du conseil départemental de l'Eure (27), était représenté par Madame Hafidha OUADAH, Vice-présidente,

Monsieur Albéric de MONTGOLFIER, Président du conseil départemental d'Eure-et-Loir (28), avait donné pouvoir à Madame Véronique BERNARDINO.

Madame Nathalie SARRABEZOLLES, Présidente du conseil départemental du Finistère (29), était représenté par Monsieur Marc LABBEY, Vice-président,

Monsieur Denis BOUAD, Président du conseil départemental du Gard (30), avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel GENEY.

Monsieur Georges MERIC, Président du conseil départemental de Haute-Garonne (31), était excusé.

Monsieur Philippe MARTIN, Président du conseil départemental du Gers (32), était excusé.

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du conseil départemental de Gironde (33), représenté par Madame Emmanuelle AJON, Vice-présidente, avait donné pouvoir à Monsieur Marc LABBEY, Vice-président du Finistère.

Monsieur Kleber MESQUIDA, Président du conseil départemental de l'Hérault (34), était excusé.

Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (35), était représenté par Monsieur Marcel ROGEMONT, Conseiller départemental et parlementaire. Monsieur Jean-François DAVY était présent.

Monsieur Louis PINTON, Président du conseil général de l'Indre (36), était excusé.

Monsieur Jean-Yves COUTEAU, Président du conseil départemental d'Indre-et-Loire (37), avait donné pouvoir à Madame Sylvie GINER, Conseillère départementale. Madame Isabelle AIME était présente,

Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du conseil départemental de l'Isère (38), avait donné pouvoir à Madame Solange BERLIER, Vice-présidente de Haute-Loire,

Monsieur Clément PERNOT, Président du conseil départemental du Jura (39), avait donné pouvoir à Madame Gislaine JEANDEL BALLONGUE, Vice-présidente des Vosges,

Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du conseil départemental des Landes (40), était excusé.

Monsieur Maurice LEROY, Président du conseil départemental du Loir-et-Cher (41), était excusé.

Monsieur Bernard BONNE, Président du conseil départemental de la Loire (42), représenté par Madame Solange BERLIER, Vice-présidente, avait donné pouvoir à Madame Solange BERLIER, Vice-présidente,

Monsieur Jean-Pierre MARCON, Président du conseil départemental de la Haute-Loire (43), était excusé.

Monsieur Philippe GROsvALET, Président du conseil départemental de la Loire-Atlantique (44), représenté par Madame Fabienne PADOVANI, Vice-présidente, avait donné pouvoir à Madame Françoise BAQUE.

Monsieur Hugues SAURY, Président du conseil départemental du Loiret (45), avait donné pouvoir à Madame Nathalie KERRIEN, Conseillère départementale,

Monsieur Serge RIGAL, Président du conseil départemental du Lot (46), était excusé.

Monsieur Pierre CAMANI, Président du conseil départemental du Lot-et-Garonne (47), était représenté par Madame Christine GONZATO-ROQUES, Vice-présidente,

Madame Sophie PANTEL, Présidente du conseil départemental de la Lozère (48), était excusé.

Monsieur Christian GILLET, Président du conseil départemental du Maine-et-Loire (49), avait donné pouvoir à Madame Nathalie KERRIEN, Conseillère départementale du Loiret,

Monsieur Philippe BAS, Président du conseil départemental de la Manche (50), était excusé.

Monsieur René-Paul SAVARY, Président du conseil départemental de la Marne (51), était représenté par Madame Kim DUNTZE, Vice-présidente,

Monsieur Bruno SIDO, Président du conseil départemental de la Haute-Marne (52), était excusé.

Monsieur Olivier RICHEFOU, Président du conseil départemental de la Mayenne (53), était représenté par Madame Elisabeth DOINEAU, Sénatrice Vice-présidente de La Mayenne.

Monsieur Mathieu KLEIN, Président du conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle (54), était excusé.

Monsieur Claude LEONARD, Président du conseil départemental de la Meuse (55), était excusé.

Monsieur François GOULARD, Président du conseil départemental du Morbihan (56), avait donné pouvoir à Madame Anne-Marie DOLO,

Monsieur Patrick WEITEN, Président du conseil départemental de la Moselle (57), était excusé.

Monsieur Patrice JOLY, Président du conseil départemental de la Nièvre (58), était excusé.

Monsieur Jean-René LECERF, Président du conseil départemental du Nord (59), était excusé.

Monsieur Edouard COURTIAL, Président du conseil départemental de l'Oise (60), était excusé,

Monsieur Alain LAMBERT, Président du conseil départemental de l'Orne (61), avait donné pouvoir à Madame Héléna POTTIEZ,

Monsieur Michel DAGBERT, Président du conseil départemental du Pas-de-Calais (62), était représenté par Madame Nicole GRUSON, Vice-présidente, accompagnée de Monsieur Philippe LIEBERT,

Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du conseil départemental du Puy de Dôme (63), était excusé.

Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (64), était excusé.

Monsieur Michel PELIEU, Président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées (65), était excusé.

Madame Hermeline MALHERBE-LAURENT, Présidente du conseil départemental des Pyrénées Orientales (66), était excusée.

Monsieur Frédéric BIERRY, Président du conseil départemental du Bas-Rhin (67), était représenté par Madame Pascale JURDANT PFEIFFERT, Vice-présidente,

Monsieur Éric STRAUMANN, Président du conseil départemental du Haut-Rhin (68), avait donné pouvoir à Madame Sandrine JAHNKE,

Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du conseil départemental du Rhône (69D), avait donné pouvoir à Madame Mireille SIMIAN, Conseillère départementale,

Monsieur Gérard COLLOMB, Président du Conseil de la Métropole de Lyon (69M), était excusé.

Monsieur Yves KRATTINGER, Président du conseil départemental de la Haute-Saône (70), était excusé.

Monsieur André ACCARY, Président du conseil départemental de Saône-et-Loire (71), avait donné pouvoir à Madame Pascale LEMARE de la Seine Maritime,

Monsieur Dominique LE MENER, Président du conseil départemental de la Sarthe (72), était excusé.

Monsieur Hervé GAYMARD, Président du conseil départemental de la Savoie (73), avait donné pouvoir à Madame Solange BERLIER, Vice-présidente de la Loire,

Monsieur Christian MONTEIL, Président du conseil départemental de Haute-Savoie (74), était excusé.

Madame Anne HIDALGO, Présidente du conseil de Paris, représentée par Madame Dominique VERSINI, Vice-présidente (75) était représentée par Madame Flore CAPELIER qui assistait en auditeur libre.

Monsieur Pascal MARTIN, Président du conseil départemental de Seine-Maritime (76), avait donné pouvoir à Madame Pascale LEMARE,

Monsieur Jean-Jacques BARBAUX, Président du conseil départemental de Seine-et-Marne (77), était excusé.

Monsieur Pierre BEDIER, Président du conseil départemental des Yvelines (78), avait donné pouvoir à Madame Corinne PETIT-GROUD.

Monsieur Gilbert FAVREAU, Président du conseil départemental des Deux-Sèvres (79), était excusé.

Monsieur Laurent SOMON, Président du conseil départemental de la Somme (80), était représenté par Madame Virginie CARON-DELCROIX, Vice-présidente, accompagnée de Madame Virginie CORDIEZ,

Monsieur Thierry CARCENAC, Président du conseil départemental du Tarn (81), était excusé.

Monsieur Christian ASTRUC, Président du conseil départemental du Tarn-et-Garonne (82), était excusé.

Monsieur Marc GIRAUD, Président du conseil départemental du Var (83), avait donné pouvoir à Madame Pascale MILLIAT-BELLUSO.

Monsieur Maurice CHABERT, Président du conseil départemental du Vaucluse (84), était excusé.

Monsieur Yves AUVINET, Président du conseil départemental de la Vendée (85), était excusé.

Monsieur Bruno BELIN, Président du conseil départemental de la Vienne (86), était excusé.

Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Présidente du conseil départemental de Haute-Vienne (87), était excusé.

Monsieur François VANNSON, Président du conseil départemental des Vosges (88), était représenté par Madame Ghislaine JEANDEL BALLONGUE, Vice-présidente, accompagnée de Madame Catherine BOTTERO,

Monsieur André VILLIERS, Président du conseil départemental de l'Yonne (89), avait donné pouvoir à Madame Joëlle VOISIN,

Monsieur Florian BOUQUET, Président du conseil départemental du Territoire de Belfort (90), avait donné pouvoir à Madame Ghislaine JEANDEL BALLONGUE, Vice-présidente des Vosges.

Monsieur François DUROVRAY, Président du conseil départemental de l'Essonne (91), était excusé.

Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président du conseil départemental des Hauts-de-Seine (92), avait donné pouvoir à Madame Anne-Claire CEZILLY,

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (93), représenté par Monsieur Frédéric MOLOSSI, Vice-président, avait donné pouvoir à Madame Viviane LUCCIN-AKINDOU,

Monsieur Christian FAVIER, Président du conseil départemental du Val-de-Marne (94), était excusé.

Monsieur Arnaud BAZIN, Président du conseil départemental du Val d'Oise (95), avait donné pouvoir à Madame Sylvie BLAISON,

Madame Josette BOREL-RINCERTIN, Présidente du conseil départemental de Guadeloupe (971), était excusée.

Madame Josette MANIN, Présidente du conseil général de Martinique (972), était excusée.

Monsieur Alain TIEN-LIONG, Président du conseil général de Guyane (973), était excusé.

Madame Nassimah DINDAR, Présidente du conseil départemental de la Réunion (974), était excusée.

Monsieur Soibahadine IBRAHIM-RAMADANI, Président du conseil départemental de Mayotte (976), était excusé.

### **3<sup>ème</sup> collège :**

Madame Marie-Claire RIOT, Fédération Française des OAA, avait donné pouvoir au Docteur Geneviève ANDRE.

Madame Geneviève ANDRE, Présidente du Collectif Adoption Internationale et Directrice MDM, était présente.

Monsieur Paul SCOTTO DI PORFIRIO, Président de la Fédération France Adoption était excusé.

-----  
Madame Dominique CALVIN, Contrôleur Général Economique et Financier, était représenté par Madame Marie-France AUZEPY-DUFAU.

Monsieur Patrice LEGRAND, Commissaire du Gouvernement, était présent.

### **Membres du siège de l'AFA :**

Madame Béatrice BIONDI, Directrice Générale du Groupement d'Intérêt Public Agence Française de l'Adoption, était présente.

Madame Florence MARFAING, Chef du service international et Madame Christine du REAU, Chef du Service Information et Conseil, étaient présentes.

Monsieur André CLAIR, Agent comptable, était présent.

Monsieur Eric ROUYEZ, Chef du service administratif et financier, était présent.

Madame Chantal CRANSAC, Chargée de communication, était présente.

Madame Corinne LETELLIER était chargée du secrétariat de la séance.

-----  
L'Assemblée Générale (1) de ce jour n'ayant pu se tenir faute de quorum, l'Assemblée Générale (2) est ouverte à 11h15 par **la Présidente** sans nécessité de quorum.

En préambule, avant que ne commence l'Assemblée générale, **Madame Chantal CRANSAC** informe les participants de son souhait de consacrer aujourd'hui davantage de temps à la communication. Elle entend évoquer des éléments parfois mentionnés, mais jamais présentés dans le détail au cours d'une assemblée générale.

En premier lieu, elle attire l'attention des participants sur les bénévoles sollicités par l'Agence, qui permettent de faire aboutir des démarches engagées, mais non achevées faute de temps.

Elle précise que des traducteurs de langue anglaise figurent parmi les six bénévoles déjà mobilisés, de même que des traducteurs de langue espagnole. En outre, elle a confié à une étudiante chinoise la traduction des documents officiels en mandarin.

Par ailleurs, elle évoque le cas des fratries composées d'enfants biologiques et d'enfants adoptés, qui font l'objet d'une réflexion afin de préparer au mieux les familles à l'adoption internationale. Elle cite les candidats parents d'enfants biologiques qui souhaitent néanmoins adopter un enfant, et les candidats devenus parents biologiques après avoir lancé une démarche d'adoption.

**Madame Chantal CRANSAC** évoque également la rédaction, en cours, d'une fiche pays France, qui vise à accompagner les autorités étrangères dans la préparation de l'enfant à son adoption par une famille française. Elle mentionne également les travaux de bénévoles relatifs à la réalisation d'un film et à la confection d'un cahier de coloriage.

*Elle projette le film retraçant la participation de l'Agence à la chanson enregistrée à la demande des autorités philippines, et présente brièvement le cahier de coloriage.*

Par ailleurs, elle renvoie au documentaire consacré à l'adoption internationale, diffusé sur ARTE au mois d'octobre 2015, qui sanctionne cinq ans de travail de la réalisatrice et fournit des éléments d'information sur la procédure d'adoption en vigueur dans les différents pays, dont le Burkina Faso.

En outre, elle indique que l'espace junior de l'Agence a reçu un label en 2015, qui récompense les idées et le travail des 28 membres de l'équipe.

**Madame Chantal CRANSAC** fera en sorte de diffuser l'album, qui rencontre un grand succès auprès des autorités étrangères. Elle ajoute que certaines d'entre elles ont demandé à l'Agence l'autorisation de le reproduire. Elle précise que l'album est téléchargeable en ligne.

Par ailleurs, elle entend désormais procéder à la présentation des différents outils de communication de l'Agence, notamment relatifs à la préparation de l'adoption. Elle précise que l'Agence ne dispose plus des moyens lui permettant d'imprimer les supports et que certains stocks de brochure sont aujourd'hui épuisés.

Elle attire l'attention des participants à l'assemblée générale sur le premier support élaboré, visant à accompagner les familles, après l'agrément, dans le choix des démarches à lancer.

*Elle fait circuler le support parmi les participants.*

**Madame Chantal CRANSAC** fait remarquer que certaines brochures de communication doivent être réactualisées et ajoute que l'ensemble des supports peuvent être consultés sur le site internet de l'Agence.

Elle présente également des fascicules de quatre pages visant à aider les adoptants dans la préparation de la première rencontre avec les enfants adoptés. Il s'agit notamment d'attirer leur attention sur la langue à maîtriser, comme l'espagnol en vue de l'accueil d'un enfant colombien.

Par ailleurs, elle évoque la brochure consacrée au suivi post-adoption et au document relatif au thème « Adolescence et adoption ». En outre, elle indique que plus de sept millions de connexions sur le site de l'Agence ont été enregistrées depuis son ouverture.

*Elle parcourt brièvement les différentes rubriques du site internet de l'Agence, qui propose depuis quelques jours des informations sur le parcours de préparation à l'adoption, dont des vidéos, des conseils, etc.*

Elle attire l'attention des participants sur les vidéos des différentes interventions, dans les pays étrangers, et les colloques auxquels l'Agence participe. Ces contenus permettent notamment aux parents adoptants d'appréhender certaines situations spécifiques, comme la vie au quotidien avec un enfant adopté séropositif.

**Madame Chantal CRANSAC** précise que trois bénévoles travaillent à l'alimentation et à la gestion de l'espace Junior sur le site de l'Agence, qui renferme notamment des informations sur le Burkina Faso et le Vietnam.

**Madame Béatrice BIONDI** ajoute que les autorités étrangères ont été convaincues par l'espace Junior, dont le succès a conduit l'Agence à proposer l'équivalent pour les enfants dans leur pays d'origine, eux qui ne connaissent pas la France où ils pourraient grandir après leur adoption.

**Madame Joëlle VOISIN** remercie Madame Chantal CRANSAC et procède à l'examen de l'ordre du jour :

### **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2015**

**Madame Joëlle VOISIN** rappelle que plusieurs instances se sont réunies en fin d'année 2015 en vue de la composition du nouveau Conseil d'administration.

Elle renvoie les participants aux procès-verbaux et précise que le quorum n'avait pas été atteint le 17 novembre 2015. Elle évoque l'assemblée générale tenue le 8 décembre 2015.

Elle invite les participants à formuler d'éventuelles observations.

*Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 décembre 2015**

*Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.*

### **3. Approbation du Rapport général 2015**

En préambule, **Monsieur Eric ROUYEZ** rappelle que le compte financier, conformément aux dispositions en vigueur, doit être accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur ayant pour objet de décrire et d'expliquer les principales évolutions des recettes et des dépenses, et les écarts par rapport aux prévisions budgétaires.

Il précise que ce rapport de gestion, présenté lors des dernières réunions des instances, à savoir le Bureau et le Conseil d'administration, est composé d'une série de tableaux et d'une partie narrative composant la deuxième partie du Rapport général 2015.

Il indique que le budget initial a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 octobre 2014 et l'assemblée générale du 13 novembre 2014. Il ajoute que deux budgets rectificatifs, approuvés en Conseil d'administration, ont entériné une diminution de la subvention pour charge de service public, de l'ordre de 150 000 euros.

Les recettes pour l'année 2015 se sont élevées à 4,064 millions d'euros, contre 4,35 millions d'euros prévus au budget rectificatif ; la différence s'explique par l'exécution relativement faible des recettes d'intermédiation, et des autres recettes.

Les recettes d'intermédiation, étroitement liées au nombre d'adoptions réalisées, sont restées inférieures aux prévisions ; les autres recettes correspondent principalement aux versements de la Caisse primaire d'assurance-maladie, et aux reversements des cotisations relatives aux contrats aidés.

S'agissant de l'action des départements, la valorisation n'a pas évolué en 2015 par rapport à 2014. Les recettes ont diminué de 276 000 euros entre 2014 et 2015, soit un recul de 6,4 %, qui s'explique par une baisse de la subvention, et une légère progression des autres ressources. En outre, on constate l'absence, en 2015, de reprise sur provision des éléments exceptionnels.

Après une progression des recettes entre 2011 et 2013, celles-ci baissent depuis lors ; elles devraient augmenter légèrement en 2016, malgré le recul du niveau des subventions.

Les dépenses se sont élevées à 4,041 millions d'euros en 2015, contre 4,509 millions d'euros inscrits au budget rectificatif n°2 ; le taux d'exécution n'a que peu évolué en 2015 par rapport à 2014, mais diffère dans sa composition. Le taux d'exécution pour les dépenses de personnel a progressé, alors que celui pour les dépenses de fonctionnement a baissé.

**Monsieur Eric ROUYEZ** observe depuis 2014 une diminution des investissements, restés très mesurés notamment en raison de l'incertitude liée à l'avenir de l'Agence et à l'évolution de la subvention au cours de l'année.

Il attire l'attention des participants sur les dépenses de fonctionnement, d'environ 900 000 euros en 2015, en diminution par rapport à 2014. L'Agence a effectivement réduit ses frais de structure, notamment via la restitution d'une partie de ses locaux en 2015.

En outre, l'incertitude liée au rapprochement entre l'Agence et le GIPED, et aux évolutions de la subvention en cours d'année ont imposé une approche prudente. Ainsi, des dépenses de communication sont restées contrôlées, et des déplacements professionnels ont été reportés ou annulés.

De plus, le changement de méthodes comptables et budgétaires et de logiciels comptables a conduit les équipes à adapter leur fonctionnement en fin d'exercice ; aucune charge à payer n'a été comptabilisée, et certaines dépenses ont été reportées.

Enfin, **Monsieur Eric ROUYEZ** fait remarquer que les charges de fonctionnement ont atteint en 2015 leur plus bas niveau depuis 2012.

Par ailleurs, il évoque les dépenses de personnel, qui ont atteint 1,799 million d'euros en 2015, soit un taux d'exécution de 95 %, en progression de 9,7 % par rapport à 2014.

Il explique cette évolution par une plus grande stabilité du personnel au cours de l'année 2015, durant laquelle les mouvements sont restés nombreux, mais où les postes sont restés vacants moins longtemps. 25,9 équivalents temps plein sous plafond et 11,3 équivalents temps plein T hors plafond ont été comptabilisés en 2015.

Par ailleurs, il fait part d'une faible évolution en 2015 des effectifs de l'Agence, qui employait 40,1 équivalents temps plein le 31 décembre 2015. Il explique cette variation par la création d'un nouveau poste de coordinatrice Suivi post-adoption et par le recrutement d'un nouveau coordonnateur régional en Russie.

En outre, l'Agence a embauché un médecin en vacation et comptait deux responsables du service administratif au cours des dernières semaines de l'exercice 2015.

**Monsieur Eric ROUYEZ** indique que l'Agence employait 34 personnes au Siège au 31 décembre 2015, soit 29,5 équivalents temps plein, et 22 personnes sur le terrain, soit 10,6 équivalents temps plein. Les correspondants locaux à l'étranger ont, pour la plupart, des contrats à temps partiel.

De plus, il attire l'attention des participants sur la diversité des statuts, puisque deux personnels de l'Agence sont mis à disposition, dont la Directrice générale, et cinq fonctionnaires sont détachés au service de l'AFA, qui emploie également 9 personnes en contrat à durée indéterminée et 15 autres en contrat à durée déterminée. Il mentionne aussi la présence d'un contrat unique d'insertion, et d'un contrat de vacation, notamment.

Par ailleurs, il évoque l'augmentation globale des dépenses au cours de l'exercice 2015, de l'ordre de 2,5 %, résultat d'une hausse des dépenses de personnel, d'une diminution des dépenses de fonctionnement, et d'une baisse des dépenses d'investissement. Néanmoins, il confirme que le résultat de l'Agence reste positif.

Enfin, **Monsieur Eric ROUYEZ** aborde la présentation des dépenses par destination, qui a nécessité des ajustements de la comptabilité analytique, pour distinguer les dépenses directement liées au suivi des dossiers, celles liées au conseil, notamment, et les dépenses de support, qui ne peuvent être directement rattachées aux activités.

Il précise que 60 % des dépenses totales de l'Agence correspondent aux dépenses directement liées à l'activité. Il observe que les dépenses sont principalement engagées dans les zones Europe et Amérique, dans lesquelles l'Agence réalise le plus d'adoptions. En outre, l'essentiel des dépenses de support, appelées à diminuer en 2016 suite à la restitution de certains locaux, sont liées au fonctionnement des bureaux de l'Agence Française de l'Adoption.

**Madame Viviane LUCCIN-AKKINDOU** évoque les dépenses de personnel et rappelle qu'une révision des statuts avait été envisagée afin de permettre le recrutement de fonctionnaires. Or, elle prend acte de cinq détachements et la mobilisation d'une personne de la fonction publique territoriale, et de l'existence de quinze contrats à durée déterminée.

Elle se demande si l'Agence attire aujourd'hui des fonctionnaires, et souhaite savoir si les profils de ces derniers sont adaptés aux missions spécifiques de l'AFA.

**Madame Béatrice BIONDI** répond que le cadre juridique n'a pas été modifié et que l'Agence doit recourir en priorité aux fonctionnaires.

Toutefois, suite au départ de certains agents, notamment consécutif au projet de rapprochement entre l'Agence et le GIPED, elle constate les difficultés rencontrées pour identifier des fonctionnaires intéressés par un poste à l'Agence ou dont le profil correspond aux besoins de cette dernière.

Elle reconnaît la lourdeur de la réglementation actuelle et émet le souhait, dans l'hypothèse d'un rapprochement entre le GIPED et l'Agence, que cette dernière ne soit plus soumise à la règle actuellement en vigueur.

Elle ajoute qu'il n'est pas aisé de convaincre les fonctionnaires de rejoindre l'Agence, alors même que celle-ci n'est pas en mesure de leur apporter toutes les garanties sur la pérennité des postes qui leur sont proposés.

**Madame Joëlle VOISIN** tient à remercier les tutelles qui continuent à autoriser l'Agence Française de l'Adoption à recruter des contractuels.

Par ailleurs, **Madame Béatrice BIONDI** présente le rapport d'activité et rappelle que celui de l'année 2014 a été adopté en fin d'exercice 2015 ; elle précise que le rapport de l'année 2015 a été rédigé en quelques mois, afin de respecter les nouvelles dispositions réglementaires.

L'ensemble des éléments transmis par le chef du service administratif et financier a mis en exergue les difficultés de fonctionnement rencontrées par l'Agence au cours des exercices 2014 et 2015. Des collaborateurs éminents de l'Agence l'ont quittée au cours des derniers mois, tel le médecin, dont le départ a obligé les services à abandonner certaines opportunités d'adoption d'enfants, en particulier chinois.

Elle évoque également le départ du Directeur général adjoint au mois de septembre 2015, et de nombreuses rotations, en particulier sur le poste de Chargé de projets des systèmes d'information, essentiel au sein de l'Agence, et occupé par quatre personnes successives dans un très bref laps de temps.

De plus, elle indique que l'impossibilité de réunir les instances a gelé certains projets, dont la réalisation a donc été reportée.

Elle cite également les divers audits et contrôles dont l'Agence Française de l'Adoption fait l'objet depuis plusieurs années ; elle mentionne en particulier le contrôle de la Cour des Comptes, débuté en 2014 et qui a pris fin au mois de janvier 2016.

**Madame Béatrice BIONDI** se dit satisfaite des résultats enregistrés par l'Agence durant l'exercice 2015, puisque la part de cette dernière s'est élevée à 24,7 % des adoptions, soit le niveau le plus élevé depuis son ouverture en 2006. Toutefois, elle regrette de constater un phénomène de baisse du nombre des adoptions internationales.

Elle n'entend pas reprendre textuellement le rapport, mais invite chacun à le lire, afin de pouvoir prendre conscience de l'activité de l'Agence.

Elle précise que le plus grand nombre des adoptions est réalisé sur le continent américain, en particulier grâce à la forte coopération entre l'Agence et les autorités colombiennes.

Elle ajoute que de très nombreuses adoptions sont également réalisées en Europe, mais aussi en Asie, dont certains des pays perpétuent des pratiques parfois difficilement compatibles avec les standards de l'Agence. De plus, 35 enfants ont été adoptés en 2015 en Afrique, où le nombre d'adoptions souffre de l'interdiction de l'adoption internationale décrétée par les autorités maliennes.

**Madame Béatrice BIONDI** insiste sur l'importance du service d'accompagnement des familles et du lien avec les départements, instauré en 2013 et rendu indispensable par la nécessité de préparer les familles à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

**Madame Christine du REAU** explique que deux services de l'Agence travaillent sur l'international et sur l'information et l'accompagnement des futurs parents adoptants. Elle rappelle que toute l'Agence est concernée par l'accompagnement et la préparation des familles, qui ont donné lieu à une réorganisation au sein de l'AFA, afin de mobiliser tous les acteurs internes.

Le service Information et Accompagnement constitue un pôle généraliste, mais aussi un pôle Santé, composé d'un médecin et d'un psychologue, et assure l'animation du réseau des départements.

Le pôle Information et Conseil rassemble quatre conseillers, qui aident les candidats à s'orienter et les accompagnent dans le dépôt du dossier ; ainsi, 2 500 entretiens sociaux ont été réalisés en 2015. Le pôle travaille aux côtés des spécialistes de chacun des pays, pour répondre aux diverses questions posées par les candidats. Le pôle traite 91 % des appels qu'il reçoit.

Le médecin et le psychologue du pôle Santé étudient et analysent tous les dossiers d'enfants communiqués à l'Agence, y compris ceux qui ne seront pas proposés à des familles in fine. Le pôle Santé travaille également en amont à l'aide à la délimitation du projet.

En outre, ce pôle constitue la cheville ouvrière de la préparation collective des familles. L'Agence travaille depuis 2009 avec les différents départements et a créé un groupe de travail en 2013, rassemblant d'abord une vingtaine, puis une dizaine de départements, actifs dans la réflexion à la préparation collective.

Il en est principalement ressorti, outre les réunions collectives, un parcours généraliste composé de quatre modules visant à aider les candidats à exploiter au mieux leur agrément et à cheminer dans le projet d'adoption.

Le parcours peut parfois conduire les candidats à renoncer à leur projet ; il est désormais proposé en visioconférence dans les départements. 58 réunions collectives ont été organisées à l'Agence, qui ont mobilisé les rédacteurs, le médecin, le psychologue, etc. Il convient aujourd'hui d'être présent auprès des candidats, notamment dans les départements sans proposition, afin d'augmenter le nombre de candidats.

**Madame Christine du REAU** explique que les réunions via visioconférence permettent de diffuser des informations au plus grand nombre, tout en permettant à chacun de prendre contact avec des correspondants au niveau local.

Enfin, elle souhaite proposer une session d'information post-adoption, qui viserait à accompagner les parents après que l'enfant aura été accueilli, et dont les contours n'ont pas encore été définis aujourd'hui.

**Madame Joëlle VOISIN** invite les représentants des départements contribuant à l'accompagnement des familles à prendre la parole.

**Madame Pascale MILLIAT-BELLUSO** confirme que les départements ont été mis à contribution pour définir le contenu des modules, qui permettent d'évoquer la réalité de l'adoption internationale aux candidats.

**Madame Béatrice BIONDI** salue les compétences et l'expertise de Madame Florence MARFAING, qui a récemment pris ses fonctions de Cheffe du service international.

**Madame Isabelle GRIMAULT** salue la qualité du travail et des documents qui ont été présentés et les efforts tant techniques que dans la partie financière pour rester dans la limites des contraintes budgétaires.

**Madame Joëlle VOISIN** remercie Madame Isabelle GRIMAULT puis soumet le Rapport général 2015 au vote.

*Le Rapport général 2015 est approuvé à l'unanimité.*

#### **4. Approbation du Compte financier 2015**

**Monsieur André CLAIR** indique que le compte financier 2015 a été adopté par le Conseil d'administration le 23 février 2016, en application du décret relatif à la gestion budgétaire paru en 2012.

Il précise que le compte financier 2015, établi conformément aux dispositions en vigueur, s'articule autour des opérations de fonctionnement, des opérations d'investissement, et de la détermination du fonds de roulement net global de clôture.

Les opérations de fonctionnement équivalent à 4 030 550,93 euros de dépenses, soit une consommation de 87,18 % des crédits prévus au budget, ou un taux inférieur à celui enregistré à la fin de l'exercice 2014. Une fois la valorisation des départements retranchée, le montant de dépenses atteint 2 697 685, 87 euros.

Il invite les participants à prendre connaissance du détail des différents postes de dépenses. En outre, il attire leur attention sur les dépenses de personnel, qui, hors valorisation des départements, représentent 66,7 % des charges totales de fonctionnement, à 1 799 856,76 euros, soit une consommation de la masse salariale proche des crédits alloués.

De plus, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 063 193,51 euros, et, une fois la valorisation des départements retranchée, à 2 731 128,45 euros. Elles correspondent essentiellement à la subvention pour charges de service public versée par le ministère de tutelle, mais également au reversement, par les familles, des frais de traduction et d'envois postaux engagés par l'Agence.

Il précise que l'Agence n'est plus en capacité aujourd'hui de placer ces fonds disponibles sur un fonds rémunéré et indique que la ligne *Produits financiers* ne sera donc dorénavant plus abondée que par des gains de change. Il mentionne également un montant de 30 577,76 euros de produits exceptionnels, composés de reversements par la Caisse primaire d'assurance-maladie à l'Agence d'indemnités journalières, en application de la convention de subrogation conclue avec les organismes sociaux.

En synthèse, il cite un bénéfice de 33 442,58 euros, qui, une fois corrigé des charges et des produits calculés, offre une capacité d'autofinancement de 77 753,21 euros. Celle-ci permettra d'abonder le tableau de financement abrégé, qui rapproche les opérations de dépenses en capital et les opérations de recettes en capital.

Ces dernières opérations sont composées uniquement de la capacité d'autofinancement dégagée. Il convient de citer les dépenses d'investissement qui permettent à l'Agence d'assumer sa mission, et correspondent notamment à des immobilisations incorporelles, comme l'achat de logiciels.

**Monsieur André CLAIR** constate que le niveau des ressources reste supérieur à celui des emplois et que l'exercice budgétaire 2015 s'est donc achevé avec un excédent de 67 507,37 euros, qui doit venir abonder le fonds de roulement de l'organisme.

Il rappelle que le fonds de roulement s'élevait à 1 724 642,30 euros au 31 décembre 2014, tandis qu'il atteint 1 792 149,67 euros à la fin de l'exercice 2015. Il salue le niveau satisfaisant du fonds de roulement, qui permet largement de couvrir les besoins de l'Agence. Il ajoute que l'excédent brut d'exploitation, malgré le recul consécutif à la diminution de la subvention pour charge de service public et à la hausse des charges de personnel, permet néanmoins d'alimenter la charge d'amortissement de l'exercice.

**Madame Joëlle VOISIN** invite les participants à formuler d'éventuelles remarques et soumet le compte financier 2015 à l'approbation.

*Le compte financier 2015 est approuvé à l'unanimité.*

## 5. Rapprochement AFA-GIPED état d'avancement

**Madame Joëlle VOISIN** rappelle que la ministre des Affaires sociales et le ministre des Affaires étrangères ont confié à leurs inspections respectives la mission d'étudier les conditions de regroupement des GIP AFA et GIPED. Il s'agit de créer une structure unique dotée de larges compétences, au service de la protection de l'enfant.

A l'issue de la mission, a été organisée une réunion au ministère le 17 février 2016, au cours de laquelle les inspecteurs ont présenté leurs conclusions et à laquelle les représentants de l'AFA ont participé. L'assemblée des départements de France était également représentée.

La mission consistait à analyser les modalités de regroupement entre l'AFA et le GIPED, à quantifier les gains escomptés, et à identifier les moyens les plus à même d'assouplir les modes de gestion de chacune des entités. Des propositions relatives à l'organisation, au périmètre, aux compétences, et aux conditions de mise en œuvre ont été formulées. Parmi ces propositions figure celle consistant à créer un opérateur unique, au service des départements et de l'Etat pour la définition et la mise en œuvre des modalités de protection de l'enfance.

Elle indique qu'il s'agit d'un projet très ambitieux et stimulant, qui prévoit la création d'une structure à même de consolider et de développer les politiques en faveur de la protection de l'enfance et de l'adoption.

**Madame Joëlle VOISIN** précise que les inspecteurs ont insisté sur la nécessité d'ouvrir l'AFA à l'adoption nationale afin de soutenir les départements, et de consolider la visibilité de l'Agence à l'étranger.

Elle ajoute que le rapport, qu'elle ne peut diffuser, a été remis aux ministres concernés et est actuellement étudié par leurs cabinets respectifs.

**Madame Isabelle GRIMAUULT** indique que les inspecteurs ont su tenir compte de la singularité de chacune des deux structures concernées par un éventuel rapprochement, et de leur utilité. Elle observe que les inspecteurs ont été sensibles à la particularité de chacune des instances.

Elle ajoute que le principe de partage de l'action entre l'Etat et les départements doit être préservé et qu'il convient de mettre en place un mode de travail créant, dans le même temps, une unité entre les deux échelons d'intervention.

Elle continue d'étudier les propositions formulées par les responsables de la mission et travaillera avec ses homologues du ministère des Affaires étrangères.

**Madame Odile ROUSSEL** reste attentive aux métiers de l'international et au respect de l'expertise acquise par l'AFA au cours des dernières années. Elle indique qu'il convient d'en tenir compte dans la définition de la gouvernance et dans la préservation des métiers.

**Madame Sylvie BLAISON** relaie la demande de Madame Michèle BERTHY conseillère départementale visant à recevoir les conclusions et le rapport des inspecteurs.

En outre, elle revient sur le processus de rapprochement de l'AFA et du GIPED, et met en avant l'augmentation exponentielle du nombre des adoptions nationales, notamment au sein de son département. Elle insiste sur les besoins exprimés par les départements relatifs à la centralisation et au renforcement de la gestion des problématiques liées aux pupilles de l'Etat. « Nous avons des besoins juridiques et

des besoins d'outils et de coordination par rapports à la recherche très chronophage de familles pour des enfants grands ».

**Madame Joëlle VOISIN** remercie cette intervenante et l'invitera à parler plus avant des travaux qu'elle a engagés en faveur de l'adoption nationale au sein de son département au cours des dernières années.

**Monsieur Marcel ROGEMONT** s'interroge sur la date à laquelle le rapprochement sera concrétisé.

**Madame Isabelle GRIMAULT** souhaite que la nouvelle structure puisse voir le jour dans le courant de l'année 2017.

**Madame Pascale LEMARE** regrette les difficultés rencontrées pour entrer en contact avec des collaborateurs de la DGCS et avoir des réponses aux questions.

**Madame Isabelle GRIMAULT** évoque la démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs lancée par Laurence ROSSIGNOL en 2015 et les réunions organisées dans ce cadre. Elle cite également les échanges nombreux entre la ministre et les responsables de l'adoption, et les efforts de cette dernière en faveur de la proposition de loi sur l'adoption de l'enfant.

Par ailleurs, elle mentionne la création d'une entité spécifiquement dédiée à la protection de l'enfant et la dispense d'une formation spécifique aux membres du Conseil de la famille et de l'enfance.

**Madame Corinne PETIT-GROUD** estime qu'outre le lancement de réflexions, les départements sont en attente d'une plus grande coordination et d'une plus grande animation, alors qu'ils sont contraints de se contenter aujourd'hui d'échanges ponctuels avec les autorités de tutelle.

**Monsieur Jean-François DAVY** suggère aux membres de l'AFA de consacrer une réunion à la gestion des pupilles de l'Etat.

**Madame Isabelle GRIMAULT** se dit prête à échanger sur les difficultés rencontrées par certains départements et répète que la nouvelle structure disposera de tous les outils lui permettant de répondre aux attentes liées à l'adoption nationale.

Elle a engagé une réflexion relative à la constitution d'un référentiel documentaire et invite les représentants des départements à signaler les questions qui n'auraient pas été traitées.

**Madame Viviane LUCCIN-AKINDOU** revient sur le rapprochement entre l'AFA et le GIPED et espère que l'Agence disposera de tous les outils lui permettant d'accompagner l'ensemble des départements. Elle ajoute que ces derniers formulent chacun des demandes particulières s'agissant des pupilles.

De plus, elle s'interroge sur les mesures mises en place au niveau national en faveur des enfants adoptés et appelle de ses vœux la conclusion de partenariats entre les échelons départemental et national pour plus d'efficacité.

**Monsieur Jean-Michel GENEY** déplore que les équipes Adoption souffrent d'une diminution de leurs ressources dans de nombreux départements, dans le cadre des réorganisations récemment mises en œuvre.

## 6. Situation internationale

**Madame Odile ROUSSEL** évoque les statistiques 2015 publiées par la MAI, qui montrent un recul de 25 % de l'adoption internationale entre les années 2014 et 2015.

Elle indique que le Vietnam reste le premier pays d'origine, suivi de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de la Russie, où les adoptions baissent significativement, d'Haïti, et de la Chine. L'augmentation de la part relative de l'AFA dans l'adoption internationale, qui atteint 25 %, s'explique par les raisons précitées.

De plus, elle constate que l'adoption dans les pays ayant ratifié la convention de La Haye l'emporte sur l'adoption dans les Etats n'ayant pas signé ce texte. En outre, l'âge des enfants adoptés évolue et la part des jeunes âgés de plus de sept ans ne cesse d'augmenter.

### République Démocratique du Congo

Elle indique que les autorités locales, qui ont suspendu dans le courant de l'année 2013 l'autorisation de sortie des enfants adoptés, ont remis en place au mois de février 2016 la commission interministérielle en charge de la validation des dossiers d'adoption.

Elle ajoute qu'une nouvelle loi sur l'adoption, approuvée par le gouvernement, est actuellement à l'étude au Parlement.

A ce jour, la commission interministérielle a validé près de 280 dossiers d'enfants congolais adoptés en France et doit encore statuer sur une quarantaine de dossiers. Elle précise que la validation consiste seulement en la vérification de l'inscription du jugement au greffe du tribunal. Le dossier est ensuite soumis à un contrôle de régularité lors du dépôt de la demande du visa permettant d'accueillir l'enfant en France ; 142 dossiers ont déjà été dûment contrôlés aujourd'hui. D'autres font l'objet de demandes complémentaires de documents. Elle ajoute que l'AFA pourrait refuser des visas, le cas échéant.

### Russie

**Madame Odile ROUSSEL** confirme la baisse du nombre des adoptions d'enfants russes en 2015 et évoque les difficultés bureaucratiques qui ralentissent les processus.

### Haïti

Le nombre des adoptions a doublé en 2015, malgré la longueur des procédures et celle des délais pour obtenir les passeports.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a ratifié la convention de La Haye en 2015, théoriquement en vigueur depuis le mois d'octobre 2015 ; en outre, le nombre d'adoptions individuelles ne cesse d'augmenter dans ce pays. La convention a également été ratifiée par la Zambie.

Enfin, le nombre de visas délivrés au cours du premier trimestre 2016, hors République Démocratique du Congo, est resté stable par rapport aux trois premiers mois de l'année 2015.

**Madame Cécile BRUNET-LUDET** mentionne l'augmentation du contentieux pour refus de visa, au nombre de vingt en 2015.

**Madame Florence MARFAING** a enregistré une baisse du nombre d'adoptions en valeur absolue au cours des trois premiers mois de l'année 2016, qui s'explique essentiellement par l'évolution de la situation au Mali.

Elle se félicite du niveau des adoptions enregistrées en Colombie, qui concernent essentiellement des enfants à besoins spécifiques ou en fratrie. Elle cite notamment le nombre des adoptions en cours au Pérou au premier trimestre 2016. En outre, un appel à candidatures pour 31 familles a été lancé au début de l'année 2016 pour adopter aux Philippines, contre seulement 12 en 2015.

Par ailleurs, le *Hosting Program*, qui doit être mis en place au mois de juillet 2016, consiste à accueillir, en plusieurs étapes, en vue d'une adoption, des enfants philippins âgés de huit à dix ans pour un temps de vacances.

**Madame Cécile BRUNET-LUDET** évoque la rencontre avec la ministre ivoirienne en charge des questions d'adoption, qui espère pouvoir stabiliser les équipes en place, et mettre en œuvre les mesures envisagées.

**Madame Florence MARFAING** informe également les participants d'un déplacement en Inde, où l'Agence reste en veille et à l'écoute des tutelles, et annonce aussi une visite au Brésil, programmée au mois de juin 2016.

**Madame Béatrice BIONDI** indique que le séminaire de travail, dont le programme a été diffusé, aura lieu les 23 et 24 mai 2016 et sera l'occasion d'accueillir les autorités colombiennes et thaïlandaises. Elle ajoute qu'il s'agit d'un programme définitif, qui pourrait toutefois faire l'objet de quelques ajustements, le cas échéant.

## **7. Questions diverses**

*Aucune question diverse n'est posée.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Joëlle VOISIN clôt la séance.

**Madame Joëlle VOISIN**

**Présidente du Conseil d'administration**

**Madame Béatrice BIONDI**

**Directrice Générale**